

DÉLIBÉRATION N° CS 2024-02-033

MISE EN PLACE D'UN PASS CYCLAD POUR L'ACCÈS EN DÉCHETTERIE

Nombre de membres :

En exercice : 33

Présents : 17

Votants : 18

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 mai ;

L'assemblée délibérante du Syndicat mixte Cyclad, s'est réunie en séance ordinaire à l'Hôtel Arcadys à Saint Jean d'Angély, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

Présents / Membres titulaires

Mesdames Ornella TACHE – Éliane TRAIN – Anne-Sophie DESCAMPS

Messieurs Christian LUCAZEAU – Jacky RAUD – Jean MOUTARDE – Serge BERNET – Jean-Luc DUGUY
Julien GOURRAUD – Jérôme GARDELLE – Emmanuel JOBIN – Jean GORIOUX – Denis DUBOURGNOUX
Jean-Paul GAILLOT – Jean-Pascal VIALE – Sylvain BARREAU – Philippe PELLETIER

1 pouvoir de Monsieur Hubert COUPEZ à Madame Ornella TACHE

Présents / Membres suppléants**Présence des suppléants sans vote****Absents titulaires**

Mesdames Isabelle COSSON (*excusée*) – Lina BESNIER – Ghislaine GOT (*excusée*)

Messieurs Jean-Michel CHATELIER (*excusé*) – Michel LALAIZON – Hubert COUPEZ (*excusé*) – Jean-Luc FOURRÉ
Gaby TOUZINAUD – Éric GUINOISEAU – Stéphane AUGÉ (*excusé*) – David RAFFÉ – Patrick BOUSSATON
Sylvain FAGOT – Laurent RENAUD – Philippe NEAU – Alain FONTANAUD

Secrétaire de séance

Madame Anne-Sophie DESCAMPS

Convocations envoyées le :

Jeudi 02 mai 2024

Affichage de la convocation le : (Art. L2121-10 du CGCT)

Jeudi 02 mai 2024

Publication (affichage) ou notification du :

17 mai 2024



Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la présentation des enjeux à venir sur le service déchetterie lors du Comité syndical du 25 septembre 2023 et notamment l'adaptation de nos déchetteries et centres de valorisation aux enjeux du recyclage et du réemploi en 3 axes,

Vu la mise en place à compter au 1^{er} mars 2024 de 3 nouvelles filières de tri : les Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB), les articles de bricolage et jardin (ABJ) et les jeux et jouets,

Vu la délibération n° CS 2023-04-051 du 18 décembre 2023 autorisant le lancement de l'accord-cadre « Fourniture, installation, mise en service et maintenance d'un pass déchetterie »,

Vu la Commission d'appel d'offres du 08 avril 2024 attribuant l'accord-cadre à la société MICASYS pour un montant global estimatif de 603 050,19 € HT,

Vu la délibération en date du 24 avril 2024 en provenance de la CDC Aunis Atlantique, le courrier en date du 06 avril 2024 en provenance de la CDC Aunis Sud, le courrier en date du 16 avril 2024 en provenance de la CDC Cœur de Saintonge, le courrier en date du 02 mai 2024 en provenance de Vals de Saintonge Communauté, le courrier en date du 14 mai 2024 en provenance de la CDC de Gémozac et de la Saintonge Viticole émettant un avis favorable au déploiement du PASS Cyclad,

Considérant la nécessité de proposer un service public de qualité en régulant l'accès aux déchetteries et en recentrant le rôle de l'agent valoriste sur l'accueil et l'orientation des usagers vers les filières de tri et de valorisation,

Considérant que chaque usager devra être doté d'un moyen d'accès,

Considérant que pour lire ces cartes, 18 déchetteries seront équipées de barrières automatiques et 4 d'un smartphone compte tenu que leur taille, leur configuration et leur fréquentation ne justifient pas un tel système,

Considérant qu'un groupe de travail des élus est programmé le lundi 17 juin 2024 pour travailler sur le règlement intérieur,

Il est proposé au Comité syndical :

- ↳ De mettre en place le PASS Cyclad afin de proposer un service public de qualité en régulant l'accès aux déchetteries et en recentrant le rôle de l'agent valoriste sur l'accueil et l'orientation des usagers vers les filières de tri et de valorisation,
- ↳ La création d'un groupe de travail des élus qui est programmé le lundi 17 juin 2024 pour modifier en conséquence le règlement intérieur des déchetteries pour déterminer les modalités de fonctionnement et notamment le nombre de passages pour les particuliers et pour les professionnels.



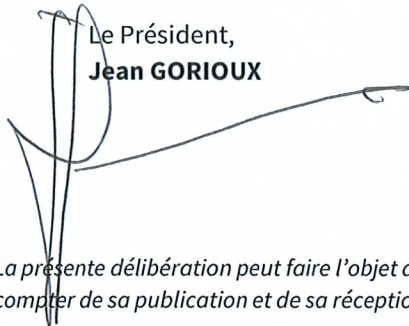
Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Comité syndical de se prononcer sur la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical,
17 membres présents, 18 membres votants, à l'unanimité,**

- Donne acte des explications ci-dessus détaillées,
- Décide de mettre en place le PASS Cyclad comme défini ci-dessus,
- Prend acte qu'un groupe de travail des élus est programmé le lundi 17 juin 2024 pour modifier en conséquence le règlement intérieur des déchetteries pour déterminer les modalités de fonctionnement et notamment le nombre de passages pour les particuliers et pour les professionnels,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait à Surgères, le 17 mai 2024
Extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean GORIOUX



La secrétaire de séance,
Anne-Sophie DESCAMPS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

